

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Annecy, le 17 mars 2022

### **Gestion de la brucellose sur le massif du Bargy Mise en place d'un protocole d'intervention 2022-2030**

Dans le cadre de la lutte contre la brucellose au sein du massif du Bargy en Haute-Savoie, des mesures de tirs et de captures ont été mises en œuvre depuis 2013, qui ont permis de faire baisser notablement la prévalence de la maladie dans la population de bouquetins.

Une nouvelle contamination de troupeau domestique a toutefois été détectée fin 2021, entraînant l'abattage de plus de 200 bovins. Pour mémoire, la brucellose est une maladie grave et présente un danger sanitaire, en raison des risques de transmission à l'Homme.

Le protocole d'intervention pour la période 2022-2030 vise à constituer, pérenniser et suivre un noyau sain de bouquetins dans l'objectif d'atteindre à terme l'extinction naturelle de la maladie.

Conformément aux dispositions prévues par l'article L 123-19-1 du Code de l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral a été soumis à la consultation du public, durant 21 jours, du 14 février au 7 mars 2022.

Suite à l'examen des avis recueillis, exprimant parfois des positions très tranchées voire opposées, le préfet de la Haute-Savoie a signé l'arrêté dans la version soumise à consultation. Une synthèse et une analyse de ces avis ont été réalisés et sont accessibles, ainsi que l'arrêté préfectoral, à l'adresse mel suivante : <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Publications/Actions-participatives/Droit-a-l-information-sur-l-environnement/Consultations-2022/Massif-du-Bargy-capture-et-euthanasie-bouquetins-seropositifs-en-vue-du-controle-de-la-brucellose>